



# **DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2024**

# TABLE DES MATIERES

DÉCLARATION DE SOUTIEN CONTINU .....	3
<b>1</b> MÉTHODOLOGIE.....	4
<b>2</b> MODÈLE D’AFFAIRES .....	5
<b>3</b> ENJEUX ET RISQUES EXTRA-FINANCIERS.....	10
<b>4</b> POUR L’HUMAIN.....	12
4.1 COLLABORATEURS INTERNE .....	12
4.2 TRAVAILLEURS SUR LA CHAÎNE DE D’APPROVISIONNEMENT .....	20
<b>5</b> POUR DES PRODUITS PLUS DURABLES .....	24
5.1 PRIVILEGIER UNE SÉLECTION DE MATIÈRES PREMIÈRES ENGAGÉES .....	24
5.2 AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS.....	25
5.3 DONNER UNE SECONDE VIE AUX DÉCHETS TEXTILES ET AUX INVENDUS.....	26
<b>6</b> POUR RÉDUIRE NOTRE IMPACT SUR LA PLANÈTE .....	28
6.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE .....	29
6.2 RESSOURCES EN EAU ET MARINES, PRODUITS CHIMIQUES, BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES .....	31
<b>7</b> TABLE DES INDICATEURS PAR THÉMATIQUE DE RISQUE .....	34
<b>8</b> NOTE MÉTHODOLOGIQUE 2024 .....	35
8.1 PÉRIMÈTRE DE REPORTING.....	35
8.2 DONNÉES SOCIALES.....	35
8.3 FLOTTE INTERNE DE VÉHICULES .....	35
8.4 FLUIDE ET ÉNERGIE .....	35
8.5 ÉMISSIONS DE GES.....	36



# DÉCLARATION DE SOUTIEN CONTINU

L'année 2024 a été marquée par de nombreux défis. Bien que l'environnement international demeure complexe, depuis plus de 90 ans, Lacoste écrit une histoire singulière qui, aujourd'hui encore, fait résonner les valeurs de son fondateur. Des valeurs qu'incarnent au jour le jour nos collaborateurs. Des valeurs qui portent haut le collectif, l'innovation, l'audace. Et l'élégance.

C'est la raison pour laquelle, forts de notre histoire et nos valeurs, nous réaffirmons notre volonté de faire de l'élégance une valeur qui transcende les différences pour penser la mode différemment, changer nos comportements pour un monde plus durable, plus solidaire et plus engagé. Cette démarche, nous l'avons formalisée dans notre stratégie *Durable Elegance*.

Cette stratégie volontariste s'accompagne d'objectifs transversaux et chiffrés qui nous engagent à horizon 2025 et 2030 et qui embarquent l'ensemble de nos équipes et de nos managers jusqu'aux plus hauts niveaux de nos organisations. Ce sont ces objectifs qui nous ont amenés - et qui continuent de le faire - à mettre en place de nombreux projets visant à favoriser la diversité et l'inclusion, à renforcer la durabilité de nos produits et à diminuer l'impact de notre activité sur le climat et la nature. Car nous sommes convaincus que c'est en nouant des liens profonds, pérennes et justes avec les partenaires qui partagent nos valeurs, que nous pourrons assurer une croissance durable.

Le Comité Exécutif renouvelle ici son engagement à faire vivre concrètement les principes du Pacte Mondial dans les activités quotidiennes du Groupe.

Thierry Guibert, CEO

# 1 MÉTHODOLOGIE

Même si la politique RSE s'applique sur un périmètre plus global, les informations présentées dans cette déclaration portent sur les activités de la société Lacoste Opérations en France à l'exception des opérations en amont et en aval qui sont réalisées par d'autres entités non concernées par le périmètre de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). Le présent rapport répond ainsi à l'obligation légale de reporting extra-financier imposée par la transposition en droit français de la directive européenne de 2014 sur la transparence et la publication d'informations extra-financières.

Les données RSE sont collectées par la Direction RSE auprès des contributeurs référents de chaque entité intégrée dans le reporting.

Sauf indication contraire, les données collectées couvrent la période de l'exercice civil 2024, allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

Les informations contenues dans la Déclaration de Performance Extra-Financière de Lacoste Opérations ont fait l'objet d'un avis d'assurance modérée de la part de l'un des commissaires aux comptes de la société EY, désigné Organisme Tiers Indépendant. Cet avis est accessible en annexe de la Déclaration de Performance Extra-Financière.

## 2 MODÈLE D’AFFAIRES

Surnommé le Crocodile, membre des Mousquetaires, René Lacoste a été sacré 10 fois vainqueur de tournois du Grand Chelem et a gagné la coupe Davis en 1927 en équipe. Toute sa vie, il fut un inventeur. Il a dessiné le 1er polo fabriqué dans un nouveau tissu révolutionnaire : le petit piqué. Précurseur de *l’athleisure*, faisant rimer pratique et esthétique, René Lacoste n’a cessé de révolutionner le tennis et la mode.

Lacoste est un acteur majeur du marché du premium *casual wear*. Une position qui lui confère des responsabilités vis-à-vis de ses clients et de ses partenaires, avec lesquels il doit élaborer des produits respectueux des Hommes et de l’environnement.

Dans ce cadre, Lacoste Opérations est le licencié mondial de la marque Lacoste pour le vêtement, la maroquinerie, le sous-vêtement et la chaussure. À ce titre, elle paie des redevances aux sociétés propriétaires des Marques.

Lacoste Opérations se rémunère en vendant des produits textiles, chaussures, sacs et accessoires de la marque Lacoste à des distributeurs, principalement sur le territoire Européen, en donnant en licence ses droits sur les autres territoires et en rendant diverses prestations de services (prestations administratives, locations immobilières, frais accessoires sur ventes, autres frais refacturés, etc.). Le textile représente plus des trois-quarts des ventes de Lacoste Opérations.

Lacoste Opérations inclut :

- Deux sites industriels français (Gayettes, Pull Verdun), situés à Troyes dans la région Grand-Est ;
- Un site administratif (Croncels) situé à Troyes, où exerce une partie des équipes DSI, Supply chain, RH et Comptabilité ;
- Le siège social (Court 37) situé à Paris.

Le site des Gayettes, à Troyes, intègre toutes les étapes de production depuis le fil jusqu’au produit fini : développement, tricotage, teinture, coupe et confection. Sur ce site, sont produits plus particulièrement les vêtements du défilé, les produits plus sophistiqués ou encore la gamme Made in France.

Les ateliers tricotage et teinture du site des Gayettes alimentent en tricot les autres sites de fabrication Maille, ainsi que différents partenaires en France et à l’étranger.

Le site de Verdun est spécialisé dans la production de produits tricotés : il héberge un atelier de tricotage et de confection, ainsi que les étapes de traitement et de lavage, de contrôle qualité et la qualité centrale du Groupe.

### LES ENJEUX DE L’INDUSTRIE TEXTILE

L’industrie textile a connu d’importantes mutations au cours des dernières décennies, marquées par des avancées technologiques, des bouleversements économiques et des préoccupations croissantes liées à l’environnement et aux conditions de travail. Si elle représente un secteur clé de l’économie mondiale, elle est également confrontée à des défis majeurs qui remettent en question son modèle de production et de consommation :

- L’un des principaux défis de l’industrie textile est son impact écologique considérable. La production de textiles est extrêmement gourmande en ressources naturelles. L’industrie

textile est responsable de près de 20 % de la pollution mondiale des eaux<sup>1</sup> en raison des teintures et des produits chimiques utilisés dans le traitement des tissus. À cela s'ajoute la production massive de déchets textiles, dont une grande partie finit en décharge ou est incinérée, contribuant ainsi à l'augmentation des émissions de CO<sub>2</sub>, estimées entre 8 et 10 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre<sup>2</sup> ;

- La mondialisation de l'industrie textile a entraîné la délocalisation de la production vers des pays où la main-d'œuvre est moins coûteuse, au détriment des conditions de travail, souvent précaires et parfois indécentes. À l'échelle de la planète, ce réseau éclaté pose la question de sa traçabilité, et avec elle, de la visibilité des donneurs d'ordre quant aux pratiques sociales et environnementales qui prévalent dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement ;
- L'essor de la fast fashion a transformé la manière dont les consommateurs achètent et utilisent les vêtements. Cette mode éphémère repose sur des cycles de production courts et l'utilisation de matériaux de moindre qualité, conduisant à une obsolescence rapide des vêtements, entraînant une accumulation de déchets et une pression accrue sur les ressources naturelles et humaines ;
- La mondialisation expose également le secteur à des risques accrus en cas de crise. La pandémie de Covid-19 a révélé la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement, avec des retards massifs de livraison et une hausse des coûts des matières premières ;
- Face aux critiques croissantes, de nombreuses initiatives émergent pour rendre l'industrie textile plus responsable : économie circulaire ou encore matières alternatives aux fibres conventionnelles. Par ailleurs, la pression des consommateurs et des réglementations gouvernementales incite de plus en plus d'entreprises à adopter des pratiques plus transparentes et éthiques.

L'industrie textile est ainsi à un tournant décisif. Si elle reste un moteur économique mondial, elle doit impérativement se transformer pour limiter son impact écologique et améliorer les conditions de travail de ses employés. La transition vers une mode plus durable et responsable est un défi de taille, mais elle représente également une opportunité pour repenser l'avenir du textile en accord avec les impératifs sociaux et environnementaux du XXI<sup>e</sup> siècle.

### **TENDANCES IMPACTANT L'ACTIVITE**

En 2024, l'industrie textile a été confrontée à plusieurs enjeux majeurs, reflétant une prise de conscience accrue des impacts environnementaux et sociaux de la mode. Le secteur a été marqué par des efforts significatifs vers une mode plus durable et éthique, tout en naviguant à travers des défis réglementaires et économiques complexes.

### **Soutenabilité et réglementations**

L'évolution des réglementations et politiques publiques constitue un moteur de transition pour l'industrie textile. La prise de conscience des impacts environnementaux et sociaux de l'industrie textile a mené à une consolidation des cadres législatifs à travers le monde, incitant les marques à repenser leurs pratiques. Ces mesures ont entraîné des coûts de conformité élevés pour les producteurs, qui doivent s'adapter aux nouvelles exigences.

### **Consommation responsable**

En parallèle, les consommateurs sont de plus en plus sensibles à l'origine et à la qualité des produits. Une enquête de 2024 révèle que 68 % des Français sont prêts à payer plus cher pour un vêtement fabriqué en France<sup>3</sup>, reflétant une demande croissante pour des produits éthiques et traçables. La

<sup>1</sup> <https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20201208ST093327/production-et-dechets-textiles-les-impacts-sur-l-environnement-infographies#:~:text=On%20estime%20que%20la%20production,retrouver%20dans%20la%20cha%C3%A9ne%20alimentaire.>

<sup>2</sup> [https://bibliographie.ademe.fr/ged/4367/lrdml\\_expo\\_affiche\\_a2\\_conception\\_version\\_def.pdf](https://bibliographie.ademe.fr/ged/4367/lrdml_expo_affiche_a2_conception_version_def.pdf)

<sup>3</sup> OpinionWay

sobriété dans la consommation de produits textiles devient une tendance de fond. Elle reflète un changement significatif dans les habitudes d'achat car, face aux enjeux environnementaux, les consommateurs adoptent une approche plus réfléchie et minimaliste dans leurs choix vestimentaires.

### **Géopolitique et inflation**

Cependant, l'inflation mondiale et l'augmentation des coûts des matières premières, notamment du coton et des fibres synthétiques, ont affecté les marges des entreprises<sup>4</sup>. De plus, les tensions entre les grandes puissances ont perturbé les chaînes d'approvisionnement, augmentant les délais et les prix. Dans ce contexte, l'industrie fait face à des défis liés aux coûts de production élevés et aux exigences réglementaires accrues. Les entreprises doivent innover et adapter leurs modèles économiques pour rester compétitives tout en répondant aux attentes en matière de durabilité.

### **DURABLE ELEGANCE : LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LACOSTE**

Depuis plusieurs années, Lacoste se mobilise aux côtés d'autres acteurs, au sein d'initiatives multipartites telles que le secrétariat technique du PEF<sup>5</sup> ou encore l'initiative *Make Fashion Circular* de la Fondation Ellen MacArthur pour améliorer et rendre les pratiques du secteur de la mode plus vertueuses. Lacoste partage en effet la vision portée par la Fondation Ellen MacArthur pour une mode circulaire : faire en sorte que les produits du Groupe soient conçus et fabriqués dans le respect des équilibres fragiles de la planète, qu'ils soient utilisés plus longtemps, qu'ils puissent être récupérés et réutilisés pour prolonger leur existence. Plus que jamais, il convient de réconcilier le besoin et le plaisir de s'habiller avec le respect des Hommes et la préservation de la planète.



Lacoste s'est engagé dans une démarche de transformation en faisant de sa stratégie de développement durable *Durable Elegance* une incarnation de sa raison d'être : faire de l'élégance une valeur qui transcende les différences.

Pour Lacoste, l'élégance va au-delà du style. Elle est un rapport aux autres et à soi. Inclusive et riche de diversité, elle est une façon d'être, de vivre et d'être au monde. Collective et respectueuse de son environnement. C'est la raison pour laquelle, forte de son histoire et de ses valeurs, Lacoste réaffirme sa volonté de faire de l'élégance une valeur qui transcende les différences pour penser la mode différemment, changer les comportements pour un monde plus durable, plus solidaire et plus engagé.

Pour construire sa démarche *Durable Elegance*, Lacoste s'est appuyé sur une étude de matérialité et un bilan environnemental complet de ses activités. Ces deux éléments d'analyse ont servi de fondement à l'élaboration de la stratégie de développement durable pour intégrer l'ensemble des acteurs de l'écosystème du Groupe. Cette stratégie mise à jour en 2024 s'articule autour de trois piliers :

---

<sup>4</sup> <https://parisgoodfashion.fr/fr/news/les-matieres-premieres-durables-seront-le-moteur-de-la-rentabilite-des-marques-de-mode-et-dhabillement-804/>

<sup>5</sup> *Product Environmental Footprint*

- **Pour l'Humain**, d'abord, en favorisant l'engagement des collaborateurs auprès des autres, plus particulièrement des jeunes issus de milieux difficiles et en mettant au cœur des politiques ressources humaines la diversité, l'équité et l'inclusion ;
- **Pour des produits plus durables** ensuite, en allongeant encore leur durée de vie et en sélectionnant des matières engagées ;
- **Pour la Planète**, enfin, en réduisant l'impact des activités, en transformant les modes de production pour économiser les ressources naturelles et limiter l'empreinte carbone.

Pour organiser le déploiement de la stratégie *Durable Elegance*, la gouvernance RSE<sup>6</sup> est pilotée par une équipe interne sous la direction stratégique, et en étroite collaboration avec les différentes directions de l'entreprise :

- Le COMEX est composé de 7 membres dont 3 sont sponsors de *Durable Elegance* et garants de son application ;
- L'équipe RSE composée de 5 personnes est dédiée à la définition et au pilotage transverse de la démarche ;
- Au sein des directions, les 3 ambassadeurs représentent et dirigent les piliers de *Durable Elegance*. Ils sont accompagnés par les *CSR champions* qui sont en charge de la définition des objectifs opérationnels, du suivi des projets avec les équipes et de la remontée d'information à l'équipe RSE.

Pour déployer *Durable Elegance* au cœur de ses activités, Lacoste s'appuie sur 4 valeurs :

- **Jouer en Equipe**, c'est faire preuve de respect et d'engagement tant envers les autres qu'envers le travail et les décisions d'équipes ;
- **Agir avec Élégance**, c'est viser l'excellence en étant fairplay et humble, dans les relations aux autres ;
- **Agir avec Audace**, c'est avoir le courage de s'exprimer, d'expérimenter et de prendre des initiatives pour explorer de nouvelles opportunités ;
- **Avancer avec Ténacité**, c'est rechercher constamment à s'améliorer, en tirant les leçons des échecs.

---

<sup>6</sup> La stratégie *Durable Elegance*, ainsi que la gouvernance RSE détaillée ici, couvre l'ensemble de la marque Lacoste, soit un périmètre plus global que Lacoste Opérations.

# NOTRE RAISON D'ÊTRE

## FAIRE DE L'ELEGANCE UNE VALEUR QUI TRANSCENDE LES DIFFERENCES

### NOS RESSOURCES

#### COLLABORATEURS

1 350 COLLABORATEURS  
60% DE FEMMES

#### PRODUCTION

2 SITES INDUSTRIELS FRANÇAIS  
EXPERTISE TEINTURE  
QUALITÉ PRODUIT

#### ACADEMIES DE FORMATION

MANUFACTURING ACADEMY  
LEADERSHIP ACADEMY  
CUSTOMER EXPERIENCE ACADEMY

#### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

MARQUE  
LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

## ACTIVITÉS

### FABRICATION ET VENTE DE PRODUITS – PRESTATIONS DE SERVICES

### NOTRE CRÉATION DE VALEUR

#### FINANCIER

VENTES 738,4 M€  
PRESTATIONS 169,8 M€

#### CHAÎNE DE VALEUR

10 PROJETS CO FINANCES  
DANS 6 PAYS  
392 AUDITS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

#### COLLABORATEURS

SALAIRES 78,3 M€  
AVANTAGES SOCIAUX 37,6 M€

#### FORMATION

1,31 % DE LA MASSE SALARIALE  
13 173 HEURES

#### SOCIÉTÉ ET FONDATION

21 ASSOCIATIONS SOUTENUES  
DANS 13 PAYS

### NOTRE ECOSYSTÈME

#### FOURNISSEURS ET COMMUNAUTÉS LOCALES

Créer avec nos partenaires un modèle de mode plus équitable en favorisant la prospérité pour tous

#### PARTENAIRES FINANCIERS ET COMMERCIAUX

Construire une croissance plus durable, partager nos ambitions et nos objectifs communs

#### FILIERE TEXTILE ET INSTITUTIONS

Agir collectivement, mutualiser nos connaissances, s'engager en faveur de l'économie circulaire et travailler avec les organismes professionnels

#### COMMUNAUTÉ DE CLIENTS

Véhiculer les valeurs de la Marque, cultiver l'élégance comme une manière d'être

### 3 ENJEUX ET RISQUES EXTRA-FINANCIERS

En 2024, afin d'approfondir et d'actualiser l'ancienne cartographie des risques extra-financiers, une analyse de double matérialité commune à l'ensemble des marques du groupe MF Brands a été réalisée avec un cabinet de conseil spécialisé. Cette dernière, qui s'appuie principalement sur les sujets définis par la CSRD, a permis d'identifier et de hiérarchiser les enjeux sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance, susceptibles d'avoir un impact sur les parties prenantes ou de constituer un risque financier pour l'entreprise. Cette évaluation contribuera à la stratégie RSE de la marque et l'aidera à répondre à la fois à la nouvelle législation européenne CSRD, mais a également servi de base pour identifier les enjeux prioritaires inclus à la DPEF de Lacoste Opérations de l'année de reporting 2024.

Les thématiques réglementaires :

- « Conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit », « économie circulaire » et « postes d'émissions directs et indirects de gaz à effet de serre liées aux activités de transport amont et aval de l'activité, accompagnées d'un plan d'action visant à réduire ces émissions, notamment par le recours aux modes ferroviaire et fluvial ainsi qu'aux biocarburants dont le bilan énergétique et carbone est vertueux et à l'électromobilité » sont intégrées dans le risque changement climatique ;
- « Respect du bien-être animal » et « engagements sociétaux en faveur du développement durable » sont intégrés dans le risque chaîne d'approvisionnement responsable ;
- « Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise », « lutte contre les discriminations et promotion de la diversité », « conditions de travail des salariés » et « mesures prises en faveur des personnes handicapées » sont intégrés dans le risque engagement et bien-être des collaborateurs ;
- « Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives » n'ont pas été intégrées à l'analyse des risques. Toutefois, la thématique a été intégrée dans la partie 4.1.3.2 de ce présent rapport ;
- Compte tenu de la nature des activités de Lacoste Opérations, les thématiques « gaspillage alimentaire », « lutte contre la précarité alimentaire », « respect d'une alimentation responsable, équitable et durable » et « actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves » ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans la présente DPEF.

Sur le plan fiscal, la société tient compte des dispositions légales et réglementaires applicables, y compris les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, vis-à-vis des autorités des états où elle exerce ses activités. Elle procède aux déclarations fiscales périodiques et au paiement des impositions correspondantes. Elle n'a pas sollicité ni ne bénéficie d'accord fiscal dérogatoire.

THÉMATIQUE	RISQUE RSE	DESCRIPTION DU RISQUE ET IMPACT POTENTIEL	SECTION DANS LE DOCUMENT
CHANGEMENT CLIMATIQUE	Consommation d'énergie et atténuation du changement climatique  Adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution au changement climatique et ses conséquences sur l'environnement et la société</li> <li>• Consommation non maîtrisée de fluides ou d'énergie</li> <li>• Raréfaction des ressources naturelles : difficultés d'approvisionnement en matières premières (qualité, quantités, prix)</li> <li>• Impact financier : hausse des prix de l'énergie</li> </ul>	6.1
RESSOURCES EN EAU ET MARINES	Consommation d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauvaise gestion des ressources en eau, notamment dans des régions avec un stress hydrique élevé</li> <li>• Eaux usées polluées</li> </ul>	6.2
BIODIVERSITE ET ECOSYSTEMES	Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-respect des réglementations : rejets de polluants contaminants ou pollution accidentelle sur un site</li> <li>• Changement d'usage des sols</li> <li>• Impact sur la santé de riverains ou sur l'environnement</li> </ul>	6.2
UTILISATION DES RESSOURCES ET ECONOMIE CIRCULAIRE	Durabilité du produit  Economie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauvaise gestion des déchets et des ressources</li> <li>• Mauvaise gestion des stocks ou de la production entraînant du gaspillage de matières premières</li> <li>• Usure précoce des vêtements menant à de la surconsommation</li> </ul>	5
EFFECTIFS EN PROPRE	Formation et développement des compétences  Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opportunité de renforcer l'attractivité sociale de l'entreprise, d'offrir de nouvelles opportunités aux employés et de fidéliser les talents</li> <li>• Gain de compétences et connaissances</li> <li>• Risque de démotivation, baisse de la productivité, déséquilibre vie privée / vie professionnelle</li> <li>• Atteinte à la santé mentale ou physique des collaborateurs</li> <li>• Accident de personne sur un site industriel interne ou externe</li> <li>• Risque attentatoire</li> </ul>	4.1
TRAVAILLEURS SUR LA CHAÎNE DE VALEUR	Conditions de travail et droits humains sur la chaîne de valeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-traitance non déclarée</li> <li>• Risques pour les salariés des sites</li> <li>• Violation des droits de l'Homme par un partenaire au sein de la chaîne d'approvisionnement</li> <li>• Réputation de l'entreprise</li> <li>• Qualité des produits</li> </ul>	4.2

# 4 POUR L'HUMAIN

## 4.1 COLLABORATEURS INTERNE

Au 31 décembre 2024, Lacoste Opérations employait 1 350 collaborateurs, avec 1,00% des collaborateurs travaillant à temps partiel. Les effectifs comptaient 60,00% de femmes, avec 40,00% de femmes parmi les grades 19 top management. Parmi les collaborateurs, 89,5% ont participé à des entretiens réguliers de performance et développement de carrière au cours de l'année.

En 2024, 102 nouveaux collaborateurs ont été recrutés en CDI, tandis que 136 en CDI quittaient la société. Le taux de turnover était ainsi de 9,83%.

La masse salariale était de 78,30M€ (+4,12% par rapport à 2023).

L'absentéisme s'est élevé à 3,87% en moyenne : il était de 6,47% sur les sites de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et de 1,26% sur le siège.

### 4.1.1 Diversité, équité & inclusion

Faire de l'égalité des chances une réalité est l'ambition de la stratégie d'engagement *Durable Elegance*. À travers une dynamique collective, notamment portée par les *Committed Crocodiles*<sup>7</sup>, et une transformation culturelle faisant écho aux évolutions de la société et des clients, la démarche de Diversité, Équité & Inclusion (DE&I) participe à la construction d'un environnement de travail inclusif au sein de l'Entreprise. Les engagements de Lacoste en matière de Diversité, d'Équité et d'Inclusion se déclinent autour de trois priorités :

- Accompagner les jeunes issus de milieux moins privilégiés dans la durée ;
- S'engager davantage pour le handicap ;
- Favoriser une meilleure représentation des femmes à tous les niveaux de l'organisation.

#### 4.1.1.1 Accompagner les jeunes issus de milieux moins privilégiés dans la durée

À travers l'axe *Elevate Youth*, Lacoste souhaite permettre aux étudiants issus de milieux moins privilégiés de suivre les études de leur choix et faciliter leur insertion professionnelle. L'accompagnement est réalisé en partenariat avec les *Committed Crocodiles*, au travers de 4 programmes de mentorat :

- *Self-Confidence* : mentorer le temps d'une année scolaire un jeune âgé entre 15 et 25 ans, issu d'une association soutenue par la Fondation Lacoste, pour l'aider à construire son projet professionnel et booster sa confiance en lui ;
- *Manufacturing Qualifications* : booster l'employabilité d'un jeune issu d'un environnement difficile et/ou en situation de handicap grâce à une formation de plusieurs semaines aux métiers de la confection ou de la logistique ;
- *Retail Qualifications* : accueillir durant plusieurs semaines un jeune issu d'un environnement difficile et/ou en situation de handicap dans votre point de vente, pour lui faire découvrir les métiers du retail et booster sa confiance en lui ;
- *Starting Up* : accompagner un entrepreneur dans son projet de création d'entreprise.

Pour promouvoir ces programmes et recruter de nouveaux mentors, l'équipe Culture & Engagement a fait du Siège la vitrine des *Committed Crocodiles*, avec notamment :

---

<sup>7</sup> Collectif de collaborateurs volontaires et engagés.

- Un photomaton collaboratif : dès leur arrivée, les collaborateurs pouvaient se prendre en photo et participer à une mosaïque collaborative, symbole de leur soutien au collectif des *Committed Crocodiles*.
- L'habillage du hall de Court 37 aux couleurs des *Committed Crocodiles* ;
- Un stand d'information pour répondre aux questions des collaborateurs ;
- Des témoignages au travers d'une vidéo projetée sur l'écran du hall présentait les retours d'expérience des mentors et mentorés du programme Self-Confidence de la promotion 2023-2024, illustrant l'impact concret de leur engagement.

En 2024, le siège Court 37 a également accueilli dans le cadre de la troisième édition du programme de mentorat *Starting Up*, cinq entrepreneurs soutenus par H'Up, une association dédiée à l'accompagnement des entrepreneurs en situation de handicap. Chaque entrepreneur a présenté son projet et a bénéficié d'entretiens individuels avec les *Committed Crocodiles*, qui ont partagé leurs conseils dans des domaines tels que la finance, le marketing, le retail ou encore le juridique. À la clôture de l'événement, le projet qui a remporté les faveurs des *Committed Crocodiles* bénéficiera d'un suivi renforcé de six mois ainsi que d'un soutien financier.

#### 4.1.1.2 S'engager davantage pour le handicap

Depuis 2022, Lacoste déploie le programme *Embrace People with special needs*, avec pour ambition de créer des environnements de travail et des parcours de carrière adaptés et inclusifs pour les collaborateurs en situation de handicap. Ainsi, Lacoste développe des initiatives adaptées aux spécificités de chacun de ses marchés et en cohérence avec les engagements suivants :

- Sensibiliser les collaborateurs à la lutte contre les stéréotypes ;
- Valoriser et soutenir les collaborateurs ayant des besoins spécifiques ;
- Devenir un employeur de choix pour les personnes en situation de handicap.

Dans la droite ligne de ces engagements en faveur de l'inclusion, Lacoste participe activement depuis plusieurs années à la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH). En 2024, cette semaine s'est déroulée du 18 au 21 novembre inclus, avec un programme de conférences et d'ateliers à Court 37 et sur les sites Troyens :

- Un live chat sur le sujet des proches aidants : les droits et aides ;
- Un live chat sur le sujet des achats responsables ;
- Un stand d'information sur le cancer des enfants ;
- Une conférence rencontre avec Théo Curin, nageur paralympique et ambassadeur de la Marque ;
- Une matinée d'animation petit déjeuner par Café Joyeux et Solidaire ;
- Un atelier de réalité virtuelle permettant aux collaborateurs de s'immerger dans la réalité de personnes en situation de handicap au sein d'une entreprise.

A la suite de cette semaine, Lacoste a présenté à ses collaborateurs son guide « Le Handicap, l'Affaire de tous ». L'objectif du guide

- Aider à mieux comprendre les différentes formes de handicap et dépasser les stéréotypes qui leur sont associés ;
- Présenter l'ensemble des engagements et des dispositifs d'accompagnement de la Marque, les aides dont les collaborateurs peuvent bénéficier, mais aussi s'impliquer activement sur le sujet.

En complément, le guide présente également l'engagement de la Marque pour des achats responsables, qui vise à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap grâce à des collaborations avec des ESAT et EA.

**4.1.1.3 Favoriser une meilleure représentation des femmes à tous les niveaux de l'organisation**  
Depuis 2022, Lacoste a mis en place le programme *Drive our Crocodelles to the top* dédié à la parité femme-homme. Son objectif : mettre en œuvre des actions en faveur de la parité, mais aussi garantir une meilleure représentation des femmes à tous les niveaux de nos organisations, jusqu'aux plus hauts. En lien avec ses ambitions en matière de Ressources Humaines, la Marque développe des initiatives adaptées aux réalités de chacun de ses marchés, et souhaite :

- Faire de Lacoste un lieu de travail qui s'adapte aux contraintes de chacun et chacune ;
- Booster le développement de carrière des femmes ;
- Garantir un traitement juste et équitable dans les process RH.

En 2024, à l'occasion du mois de mars marqué par la Journée internationale des droits des femmes, *We Are Lacoste*<sup>88</sup> a publié tout au long de la semaine du 08 au 15 une série d'articles centrés sur les progrès de la Marque sur l'égalité professionnelle femme-homme :

- Les engagements RH de Lacoste pour l'égalité femme-homme ;
- Les indicateurs clés utilisés par la Marque pour mesurer la parité ;
- La découverte d'initiatives-phares régionales en faveur de la parentalité et du développement de carrière ;
- Les projets soutenus par la Fondation Lacoste, dédiés aux jeunes filles et aux femmes.

Ces articles ont été accompagnés par 9 podcasts mensuels sortis en 2024, retraçant et mettant en lumière le parcours de collaboratrices. Ces podcasts continueront de sortir en 2025.

## **4.1.2 Formation et développement des compétences**

### **4.1.2.1 Gestion prévisionnelle des emplois et compétences**

Lacoste assure la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences en s'appuyant sur :

- Des accords collectifs, tels que l'accord relatif à la négociation annuelle obligatoire, l'accord relatif à la gestion des emplois et des parcours professionnels et l'accord de négociation exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat ;
- Une cartographie annuelle des emplois pour identifier leurs évolutions et les besoins à venir ;
- La *Manufacturing Academy*, reconnue par l'Etat français, qui permet de former la main d'œuvre aux savoir-faire du textile, et recruter parmi les personnes formées ;
- La *Customer Experience Academy*, qui vise à former et développer les compétences des équipes retail ;
- La *Leadership Academy* à destination des managers à tous les niveaux de séniorité, qui vise notamment à renforcer leur capacité à engager les collaborateurs ;
- Des plans de recrutement en France et déclinés en local ;
- Une rémunération prenant en compte des facteurs de bien-être des salariés, un régime de prévoyance et frais de santé, une politique d'intéressement et de participation. La politique salariale de Lacoste va au-delà de l'évolution du pouvoir d'achat ;
- Une communication interne forte : informations hebdomadaires et trimestrielles, plateforme intranet, explication de la stratégie et réunions mensuelles et trimestrielles sur les résultats.

La diversité des activités et des métiers présents au sein de l'organisation, l'envergure géographique et la notoriété de la Marque contribuent fortement à l'attractivité de Lacoste. L'entreprise investit néanmoins avec une attention toujours plus accrue dans le domaine de l'acquisition des talents avec la mise en place de guidelines, process, méthodologies et outils en cohérence avec ses ambitions de développement et les projets de transformation liés à cette ambition. Afin de veiller à sa compétitivité sur le marché, la stratégie *Talent Acquisition* a été

---

<sup>88</sup> Plateforme de communication interne.

déployée par Lacoste. La stratégie a continué d'évoluer en 2024 au regard des besoins et des évolutions du marché :

- L'attraction des talents, au travers du déploiement en 2024 d'une nouvelle plateforme de recrutement ;
- Le sourcing des talents, d'une part par un approfondissement des partenariats avec les plateformes de recrutement (Mozaïk RH, Welcome To The Jungle), par le développement et la mise en ligne de contenus spécifiques (photos de l'entreprise, témoignages de collaborateurs). D'autre part par un renforcement des partenariats écoles, selon les besoins de Lacoste et en relation avec la stratégie diversité, équité et inclusion (IFM, NEOMA, KEDGE, ESSEC, MODART, UTT, ENSAIT, ENSISA et l'INSA Lyon). Des rencontres au sein de ces écoles sont réalisées deux fois par an, pour promouvoir les offres de stages et d'alternance auprès des étudiants ;
- L'animation au siège de Court 37 d'un réseau dédié de stagiaires et d'alternants autour d'une série d'événements trimestriels. Ces événements ont pour but de faciliter leur intégration, les informer des enjeux business de la Marque et fédérer une communauté ;

Le travail sur la mobilité interne des collaborateurs débuté en 2023 (définition d'une politique de mobilité interne entre les Marques du groupe MF Brands, groupes de travail à destination des collaborateurs pour comprendre le processus de mobilité interne) s'est poursuivi en 2024 par la mise à disposition d'une plateforme de mobilité interne. Dédiée aux collaborateurs du groupe MF Brands, elle permet de :

- Consulter, en temps réel, les offres de l'ensemble des Marques ;
- Identifier les postes correspondant à vos compétences et ambitions professionnelles ;
- Rester informé grâce à des alertes e-mails personnalisées.

Ces sujets sont soutenus par un effort significatif dans le développement de solutions innovantes et digitales (site internet dédié aux Talents et Carrières, plateforme de recrutement) permettant la création de viviers de talents et l'identification de positions clés dans l'organisation, qu'il s'agisse d'experts, de managers ou de hauts potentiels.

#### 4.1.2.1 Formation

En 2024, 1,31% de la masse salariale, soit 1 024K€, a été consacré à la formation des collaborateurs. 840 d'entre eux ont pu bénéficier d'au moins une heure de formation et le total des heures de formations suivies s'est élevé à 13 173,64 heures.

##### 4.1.2.1 Manufacturing academy

Lacoste a créé son école dans le berceau historique de la bonneterie en 2016 afin de sauvegarder le savoir-faire textile local et le perpétuer. Elle a pour ambition de permettre la transmission des savoir-faire textiles de Lacoste entre les différentes générations et de devenir l'un des lieux incontournables de la formation aux métiers du textile en France et dans le monde. La *Manufacturing Academy* a permis de former, puis de recruter des stagiaires qui, pour la plupart, ne connaissaient pas le métier auparavant.



Les programmes sont dédiés aux métiers de la confection. Trois formatrices internes certifiées par un parcours de formation accompagnent les stagiaires sur ces programmes.

Sous la forme de préparation opérationnelle à l'emploi (POE), les stagiaires effectuent un premier stage de 3 mois mêlant théorie et pratique dans les ateliers Lacoste. A la suite de ces premiers mois, le stage est reconduit sur une année en CDD contrat de professionnalisation, à la suite de laquelle une certification est passée. Si elle est obtenue, cette certification professionnelle fait office de diplôme pour les métiers de la confection, du tricotage et de conducteur d'équipement industriel.

En 2024:

- 11 personnes ont été formées, sous la forme de POE, par la *Manufacturing Academy* ;
- 12 POE ont été transformés en CDD contrat de professionnalisation ;
- 2 CDD contrats de professionnalisation ont été transformés en CDI.

#### 4.1.2.2 Leadership academy

Promotrice et garante de la bonne compréhension et de la bonne intégration de la culture managériale de Lacoste, la *Leadership Academy* incarne la philosophie du Leadership *made in Lacoste* : "*Coaching our teams to success*".

Composée de deux sections, le *Leadership Development* et le *Talent Development*, la *Leadership Academy* participe à développer des leaders toujours plus agiles et engagés, attentifs à mettre en œuvre un esprit d'inclusion autant que de performance.



Au travers du *Leadership Development*, l'académie s'appuie sur trois programmes majeurs, visant à l'intégration d'une culture du leadership au travers du développement des capacités managériales : SCORE pour les nouveaux managers, BOOST pour les middle managers et CONSCIOUS LEADER (anciennement LEADERSHIP X) pour les seniors managers.

Chacun d'eux fait partie d'un parcours de formation complet et de long terme, mobilisant de nombreux outils pour maximiser l'impact et offrir des opportunités concrètes de développement pour les leaders. Internationale et transverse, l'académie s'adresse à tous les leaders Lacoste et poursuit des objectifs forts :

- Assurer une compréhension toujours plus fine de l'ADN Lacoste et des principes de leadership, et favoriser les échanges entre pairs pour activer l'intelligence collective ;
- Soutenir le développement personnel des leaders et élaborer un plan d'action pour gérer les leviers individuels et collectifs de performance et de motivation ;
- Construire, par une même expérience partagée, un réseau solide de pairs.

Le programme SCORE est un programme international qui se déroule en 11 demi-journées réparties sur 8 mois, pour permettre un accompagnement sur la durée et une montée en compétence optimale des jeunes managers. Repensé en 2024, la nouvelle édition du programme SCORE sera déployée en 2025 pour offrir aux managers opérationnels les clés pour comprendre et maîtriser leur rôle, tout en tenant compte de l'écosystème dans lequel ils évoluent. En parallèle, ce nouveau parcours consolidera et accompagnera les managers dans le renforcement de leurs pratiques d'animation, de mobilisation et de suivi de la progression de leurs collaborateurs au quotidien. Le programme se déroulera sur quatre journées complètes, consacrées aux

fondamentaux du management, et sera complété par trois demi-journées dédiées aux standards Lacoste. Ces trois derniers modules, conçus par nos experts internes, aborderont des thématiques essentielles telles que la gestion de la rémunération et des avantages sociaux (C&B), la gestion des talents, le recrutement, ainsi que la diversité, l'équité et l'inclusion (DE&I).

Le programme BOOST est un programme international en digital sur 5 demi-journées. Au travers de la participation de leaders de différents pays, il a pour objectif d'accompagner le développement du leadership des middle managers chez Lacoste, dans leur capacité à construire une stratégie et à engager leurs collaborateurs.

Un premier pilote du programme CONSCIOUS LEADER a été déployé en 2023 et s'est poursuivi en 2024. Il concerne les séniors managers et vise à développer une connaissance approfondie d'eux-mêmes, leur capacité à cultiver et déployer l'intelligence collective dans l'entreprise, et leur aptitude à porter la vision Lacoste en interne comme en externe.

La *Leadership Academy* accompagne également avec le *Talent Development* l'identification, la naissance et l'essor des talents en libérant les potentiels à travers deux parcours, LEAP et IMPULSE. Ces parcours visent à fournir aux talents un panel de connaissances important en dehors de leur domaine d'expertise, ainsi que de développer des compétences plus stratégiques en vue de prises de responsabilités croissantes. A cet effet, elle promeut aussi la mobilité interne en créant des passerelles entre les marques, notamment en ouvrant les portes de certains parcours aux leaders des autres marques du Groupe MF Brands.

En 2024, le programme LEAP faisant initialement partie de la filière *Talent Development* s'est transformé en *Youth Academy*, dont la première édition a été déployée en 2024 pour refléter l'engagement de la Marque en faveur de la jeunesse. Créé en partenariat avec le *Youth Impact Committee* composé de deux jeunes représentant de chaque marque du groupe, il a permis aux jeunes de la Marque de développer des *soft skills* essentiels, telles que la communication et la négociation, l'intelligence émotionnelle et le *growth mindset*, à travers des *talks* exclusifs, des évaluations, des *e-learning*s et des webinaires interactifs. La *Youth Academy* se poursuivra en 2025 avec un nouveau programme visant à accompagner la prise en main de sa carrière dans un environnement de travail moderne. Il abordera des thématiques clés telles que la connaissance de soi, les bonnes pratiques de gestion de carrière, les compétences en influence et l'intelligence artificielle.

Le programme IMPULSE a intégré des collaborateurs de différentes marques du Groupe MF Brands, avec un premier cycle de formation en partenariat avec *l'International Institute for Management Development (IMD)* sur des thématiques de management, suivi d'un second cycle en partenariat avec l'Institut Français de la Mode (IFM).

Ainsi, en 2024 :

- 157 collaborateurs ont été formés à travers l'ensemble des programmes de la Leadership Academy
- 80 collaborateurs ont participé à la *Youth Academy*.

#### 4.1.2.1 Customer experience academy

La *Customer Experience Academy* a pour objectif de former et développer les compétences des équipes retail, pour améliorer l'expérience client. Elle permet notamment de renforcer la marque Lacoste en proposant des outils de formation et des initiatives à l'échelle mondiale, qui permettent de garantir la qualité premium de l'expérience client et de soutenir la stratégie de premiumisation.



Les principaux sujets traités en formation sont :

- L'histoire et les valeurs de la Marque ;
- Les catégories clés et informations sur les produits et collections ;
- L'actualité de la Marque ;
- L'expérience client Lacoste ;
- Le management des employés et des ventes.

En plus du contenu des formations, l'équipe de la *Customer Expérience Academy* propose son soutien à travers la mise à disposition de ressources variées : lignes directrices, plans de communication, calendriers, indicateurs clés de performance pour suivre les impacts, supporter les engagements et garantir une mise en œuvre adéquate et réussie sur chaque marché. Tous ces éléments sont exécutés par l'équipe globale et gérés en local par les 90 ambassadeurs de la *Customer Expérience Academy*, en France et dans les autres pays où la Marque opère.

En 2024, les principales réalisations de la *Customer Experience Academy* ont été :

- La production tout au long de l'année d'assets de formation sur les produits, les différentes collections et les besoins opérationnels en point de vente ;
- Le renforcement et la pérennisation du programme de formation dédié aux nouveaux arrivants ;

Le lancement d'un appel d'offres pour la sélection d'un nouvel outil digital de formation, initiant ainsi la refonte de la plateforme actuelle afin d'optimiser l'expérience apprenant et de l'adapter aux exigences du terrain.

### 4.1.3 Santé et sécurité

#### 4.1.3.1 Santé et sécurité au travail

Développer la vigilance doit devenir une démarche de fond afin de créer une véritable culture de la sécurité. Un projet d'entreprise "Nos Gestes Gagnants" piloté par le groupe MF Brands a été déployé en 2018, pour former et informer les salariés aux enjeux de sûreté et sécurité. Il vise à l'application de principes au quotidien autour de la protection et de la vigilance, tant à l'égard de la marque, que des marchandises et des personnes. Mise à jour en 2024, la politique « Nos Gestes Gagnants » se décline en 3 versions : bureaux, point de vente et opérations. Un e-learning dédié est rendu obligatoire pour tous les nouveaux collaborateurs de Lacoste Opérations. Il vise à l'application de principes au quotidien autour de 6 grandes thématiques :

- PROTECTION DE LA MARQUE
- PROTECTION DE LA MARCHANDISE
- PROTECTION DES DONNÉES
- PROTECTION DES PERSONNES
- PROTECTION DES ESPACES DE TRAVAIL
- VIGILANCE À L'ÉGARD DES PERSONNES

Dans une optique de prévention et de sensibilisation au cancer du sein, de nombreux ateliers ont été réalisés en 2024. Dans la continuité de 2023, à l'occasion d'Octobre Rose, Lacoste a réaffirmé

son engagement sur ses différents sites. Pour les collaborateurs de Court 37, une visioconférence dédiée à la prévention et au dépistage du cancer du sein a été organisée, en complément des ateliers pratiques d'autopalpation mammaire. Une borne de collecte a également été mise à disposition en collaboration avec l'association « Donne ton soutien » qui collecte des soutien-gorge, foulards, rubans, et perruques. Ces derniers sont ensuite revendus pour financer la recherche ou offerts à des femmes atteintes du cancer du sein. De la même manière, des stands de sensibilisation ont également été installés sur les sites Troyens, ainsi que des bornes de collecte pour l'association « Donne ton soutien ». Ils ont permis de récolter près de 350 produits. D'autres actions ont également été menées au cours de l'année 2024 :

- En partenariat avec l'association Solidarité femme, l'installation sur les sites Troyens de stands de préventions sur les violences faites aux femmes ;
- Trois campagnes de dons du sang sur les sites Troyens avec 183 donateurs, et pour la première fois une campagne de don du sang réalisée à Court 37 ;
- Quatre campagnes de vaccination contre la grippe sur le site de Court 37 et les sites Troyens, avec 85 personnes vaccinées ;
- Le Recyclage des Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)<sup>9</sup> avec 11 sessions de formation pour 86 SST recyclés et deux sessions complémentaires pour les 20 nouveaux SST. 125 SST sont disponibles sur les sites Troyens.

Conscient que les activités menées dans les ateliers et entrepôts requièrent des protocoles de sécurité stricts et précis, Lacoste a organisé en 2024, dans le cadre de sa démarche *Safety First*, ses tout premiers *Safety Days*. Cette première édition s'est distinguée par son approche concrète, axée sur des mises en situation pratiques, au travers de journées dédiées à la sécurité, avec un programme composé de quatre ateliers pratiques :

- Une introduction à la méthodologie des « 5S », qui regroupe un ensemble de bonnes pratiques visant à établir et maintenir un environnement de travail ordonné, propre et sécurisé, essentiel à l'efficacité opérationnelle ;
- Une sensibilisation sur les étapes cruciales de prévention, incluant la connaissance des équipements de protection individuelle (EPI) indispensables pour garantir la sécurité lors des interventions à risques élevés ;
- Un atelier interactif axé sur les techniques appropriées pour soulever, tirer ou pousser des charges tout en préservant sa santé et en réduisant le risque de blessures ;
- Un atelier qui explore les limites de notre capacité d'attention, accompagné de conseils pratiques pour mieux gérer et optimiser notre concentration au quotidien.

L'objectif : ancrer durablement une culture de sécurité et encourager l'adoption de meilleures pratiques pour garantir un environnement de travail toujours plus sûr pour nos équipes.

Les indicateurs d'accidentologie<sup>10</sup> sont suivis :

Indicateurs d'accidentologie	2024				
	Gayettes	Verdun	Croncels	Court 37	Total
Taux de fréquence (nombre d'accidents de travail avec arrêt pour 1 000 000 heures travaillées)	26,04	0,00	0,00	0,88	8,56
Taux de gravité (nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées)	1,12	0,00	0,00	0,01	0,36

<sup>9</sup> Tous les 2 ans, les Sauveteurs Secouristes du Travail doivent suivre un recyclage leur permettant de maintenir et d'actualiser leurs compétences.

<sup>10</sup> Le total des indicateurs d'accidentologie inclut personnes rattachées à Lacoste Opérations qui opèrent sur d'autres sites en France que les 4 sites décrits. Les autres sites sont Solodi, Court 2.3 et Anatole France.

#### 4.1.3.1 Activités sportives

Pour promouvoir les activités physiques et sportives auprès de ses collaborateurs, Lacoste a déployé plusieurs actions en 2024 :

- Plus de 700 collaborateurs ont participé le 14 juin à la Lacoste Summer Cup, une compétition d'équipes pensée par Lacoste où les collaborateurs se mesurent lors d'épreuves sportives, ludiques et de jeux d'adresse. À cette occasion, un village éphémère, a été spécialement conçu pour permettre aux collaborateurs de vivre une expérience unique ;
- Le 27 octobre dernier, près de 250 collaborateurs ont participé à la Grande Course du Grand Paris. Les collaborateurs ont pu choisir entre trois parcours, tous terminant au Stade de France : le 10K, le Semi-Marathon et le Marathon. Un pack running comprenant un dossard, un t-shirt, une veste de course, une gourde et un tote bag été offerte à chaque participant ;
- Les samedi 7 et dimanche 8 septembre derniers, plusieurs dizaines de collaborateurs, accompagnés de leurs proches, ont pris part à des initiations au tennis sur le tout nouveau court dédié à René Lacoste inauguré le 19 juin à Troyes. Pour marquer cette inauguration, Lacoste a convié début septembre ses collaborateurs de Troyes à s'initier à la pratique du tennis. Les séances étaient encadrées par des coachs professionnels ;

En plus de ces actions, un catalogue complet de séances de sport 100% prises en charge par Lacoste est proposé chaque semaine aux collaborateurs, sur site à Court 37 et en visio. Lacoste est également partenaire de Gymlib. L'application est mise à disposition des collaborateurs et leur permet de profiter de 4 000 infrastructures et 300 activités sportives du réseau Gymlib via un abonnement.

## 4.2 TRAVAILLEURS SUR LA CHAÎNE DE D'APPROVISIONNEMENT

Traiter de la dimension sociale des approvisionnements est pour Lacoste, un enjeu de responsabilité et d'exemplarité. C'est la raison pour laquelle la Marque a l'ambition d'améliorer les conditions de travail de ceux qui participent à la production de ses produits.

Partout où cela sera nécessaire, Lacoste accompagnera ses fournisseurs dans la mise en place de plans d'actions correctives. Pour ce faire, la Marque concentre ses efforts sur trois piliers essentiels :

- **Connaître** : assurer la traçabilité complète de la chaîne d'approvisionnement ;
- **Mesurer** : évaluer les performances sociales et environnementales des fournisseurs de Lacoste Opérations par le biais d'audits et de reportings réguliers ;
- **Engager** : optimiser continuellement les choix d'approvisionnement en favorisant les partenaires qui s'engagent en faveur des meilleures pratiques.

Ces trois piliers guident au quotidien les choix de Lacoste dans la sélection de ses fournisseurs, pour la qualité de leurs savoir-faire, l'alignement avec les valeurs de la Marque et sa vision d'un développement durable. Cette vision correspond à un certain nombre de standards de qualité et exigences environnementales et sociales de l'entreprise, synthétisés dans une Charte Éthique Partenaires, qui doit être signée par chacun de nos partenaires. Elle définit les standards s'appliquant en toutes circonstances aux partenaires de Lacoste, et plus particulièrement au sein de la chaîne d'approvisionnement, afin de garantir que :

- Les employés sont traités avec respect et dignité dans un environnement de travail propre à assurer leur santé et leur sécurité ;
- Les opérations de production ou de réalisation de la prestation s'effectuent dans une approche la plus respectueuse possible de l'environnement et en préservant le bien-être animal pour les matières premières issues de l'élevage ;

- Les relations commerciales entretenues par le partenaire sont exemptes de toute manipulation, corruption, trafic d'influence, extorsion ou détournement de fonds et plus généralement de pratiques illicites.

#### 4.2.1 Identifier et sélectionner les fournisseurs

En 2024, Lacoste a mis à jour la liste des usines actives de rang 1 à 4 sur son site internet, couvrant ainsi les différentes étapes de production depuis la filature du coton jusqu'à la confection des produits. Cette liste est disponible depuis 2021 et comprend les usines de production des matières principales des produits textiles. Elle intègre depuis 2022 les usines de production des matières principales de la chaussure, de la maroquinerie, et quelques fournisseurs de rang 5. Cette traçabilité étendue permet à Lacoste de maintenir une vigilance constante vis-à-vis des partenaires, et d'identifier de manière plus précise les leviers d'actions pour mieux contrôler les impacts sociaux et environnementaux liés à sa production.

Tous les partenaires de la chaîne d'approvisionnement doivent respecter un cadre de conformité strict, qui recense les conditions essentielles pour assurer une production délivrant les meilleurs produits, tout en respectant les travailleurs et participant à la transition vers une mode plus durable. Mise à jour en 2023, ce cadre de conformité a continué à être renforcé en 2024 et repose sur six piliers. Pour chacun d'entre eux, les fournisseurs doivent obtenir un score minimum de 50 % pour pouvoir être sélectionné par Lacoste :

- L'évaluation au travers de quatre typologies d'audits : audit technique, audit social, audit environnemental et audit du processus de gestion des déchets ;
- L'évaluation de pré-requis environnementaux : s'assurer que les partenaires fournissent les données les plus précises pour suivre et contrôler leurs progrès, qu'ils ont abandonné les énergies les plus carbonées et gèrent correctement leurs produits chimiques et eaux usées ;
- L'évaluation de la lutte anti-corruption : combattre la corruption sur toute la chaîne d'approvisionnement.

#### 4.2.2 Evaluer et accompagner les fournisseurs

Lacoste est membre actif de l'ICS (Initiative for Compliance and Sustainability) et du comité de pilotage de l'initiative. Dans ce cadre, la Marque :

- Utilise le référentiel d'audit social et environnemental de cette initiative pour contrôler la conformité des usines qui fabriquent ses produits.
- Participe activement à différents groupes de travail et d'échanges de bonnes pratiques avec ses pairs.



L'Initiative for Compliance and Sustainability (ICS) est une initiative multisectorielle qui a pour objectif d'améliorer les conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Elle permet aux sociétés membres de collaborer et de mutualiser les audits.

Ses membres utilisent ainsi le même référentiel et la même méthodologie d'audit social afin de contrôler les conditions de travail et de sécurité dans les usines auprès desquelles ils s'approvisionnent. Les audits sont réalisés en semi-annoncé par des auditeurs indépendants. Les résultats des audits sont ensuite partagés au travers de la plateforme ICS entre membres s'approvisionnant auprès de la même usine.

<https://ics-asso.org/fr/>

Au-delà de la transparence, la traçabilité étendue de la chaîne d’approvisionnement permet d’identifier de manière plus précise les leviers d’actions pour améliorer les impacts sociaux et environnementaux des produits de la marque. Pour évaluer ces impacts, les usines de la chaîne d’approvisionnement des rangs 1 à 4, ainsi qu’une partie du rang 5, sont soumises à plusieurs types d’audits, de façon périodique. Ces audits sont priorisés selon le niveau de risque identifié, grâce à la traçabilité d’usines actives de rang 1 à 4, et de quelques rangs 5 :

- Les audits techniques, réalisés à partir d'une grille d'audit créée par Lacoste. Ils permettent de vérifier que les produits sont fabriqués selon la qualité souhaitée par Lacoste, grâce au contrôle de la production, des matières premières jusqu'aux produits finis ;
- Les audits sociaux, réalisés selon le standard ICS ou équivalent. Ils permettent de justifier des bonnes pratiques sociales et de sécurité de nos partenaires vis-à-vis des travailleurs ;
- Les audits environnementaux, réalisés selon le standard ICS ou équivalent. Au près des usines ayant recours à des procédés utilisant de l'eau, ils permettent de s'assurer de travailler uniquement avec des fournisseurs impliqués dans la transition écologique de l'industrie textile.

Les audits suivis dans le tableau ci-dessous concernent les usines de production des matières principales des produits textiles, de la chaussure et de la maroquinerie. 512 usines ont un audit social valide<sup>11</sup>.

Type d’audit	Nombre d’audits réalisés en 2023	Nombre d’audits réalisés en 2024
Social	428	281
Environnemental	89	110
Total	517	392

Les audits sont accompagnés par la mise en place de plans d’actions correctifs lorsque des non-conformités ont été identifiées. En cas de non-conformité majeure, le déférencement du fournisseur est envisagé. En complément de ces audits, les usines de rang 1 sont évaluées sur leur capacité à valoriser au mieux leurs déchets de production et ainsi à être en conformité avec la stratégie de circularité de la Marque. Les résultats sont utilisés pour évaluer l’empreinte environnementale des fournisseurs, ainsi que de définir et prioriser les actions à mettre en œuvre pour réduire l’empreinte environnementale des produits. Les résultats sont également pris en compte dans le système de notation des fournisseurs sur leur performance environnementale.

Depuis 2018, Lacoste déploie un système de double évaluation qui s’applique aux fournisseurs de rang 1 à 4 pour les usines textiles et de sous-vêtements. Celui-ci permet d’évaluer la performance économique et technique de chacun d’entre eux, ainsi que leur performance sociale et environnementale. En combinant ces deux catégories de critères, Lacoste a créé un système permettant d’évaluer les pratiques des fournisseurs pour mieux les évaluer, selon 3 niveaux de gradation – Argent<sup>12</sup>, Or<sup>13</sup>, Platine<sup>14</sup>. En 2024, Lacoste a optimisé ce système de notation pour accorder une place encore plus centrale aux critères sociaux et environnementaux dans l’évaluation des fournisseurs. Désormais :

<sup>11</sup> Un audit est considéré comme valide lorsque la note obtenue à la suite de l’audit est A ou B (la note la plus basse étant E). Un audit noté A ou B a une durée de validité de 2ans.

<sup>12</sup> Fournisseurs respectant les minimums requis par Lacoste, mais nécessitant des améliorations significatives pour atteindre des standards plus élevés.

<sup>13</sup> Fournisseurs performants, dépassant les exigences essentielles de Lacoste avec de solides résultats, mais quelques axes d’amélioration à envisager.

<sup>14</sup> Fournisseurs d’excellence, hautement performants et répondant à l’intégralité des standards Business et RSE de Lacoste.

- 50 % de la note repose sur le respect des critères environnementaux et sociaux : empreinte carbone, gestion de l'eau (consommation et pollution), zéro destruction des déchets textiles, résultats des audits sociaux et environnementaux... ;
- 50 % de la note est attribuée aux performances économiques, incluant la fiabilité, le développement, la qualité des livraisons et des produits.

Le système de notation ne se limite pas à un outil de contrôle : il valorise les fournisseurs les plus performants et identifie les axes de progression pour l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Lacoste s'engage à accompagner ses partenaires dans leur montée en compétences pour répondre aux standards toujours plus exigeants de la Maison.

## 5 POUR DES PRODUITS PLUS DURABLES

Pour réduire l'impact de ses produits sur l'environnement, Lacoste travaille sur l'ensemble de leur cycle de vie, en utilisant la méthode PEF<sup>15</sup>. Portée par la Commission européenne, elle vise à définir une méthodologie commune de calcul et d'affichage de l'empreinte environnementale des produits, en se basant sur seize indicateurs environnementaux, pondérés par d'autres facteurs comme la durabilité et la réparabilité des produits. Selon cette méthode, Lacoste a pour objectif à 2025 (vs 2019) de réduire de 15% l'empreinte environnementale par produit textile vendu.

Sur cette base, depuis 2022 l'empreinte environnementale de chacune des collections textiles de la Marque est analysée et comparée à l'empreinte de référence 2019. En parallèle, les données spécifiques des usines impliquées dans la chaîne d'approvisionnement de rang 1 à 4 et récoltées lors des campagnes de collecte de données environnementales sont intégrées progressivement aux calculs. L'objectif est d'obtenir un modèle d'analyse le plus précis possible. Lacoste continue par ailleurs de s'impliquer auprès du secrétariat technique du PEF, notamment en participant à la finalisation d'un protocole de durabilité pour l'évaluation de la durée de vie des produits textiles et de la chaussure.

Pour atteindre ces objectifs, la Marque a identifié plusieurs leviers :

- Privilégier une sélection de matières premières engagées ;
- Augmenter la durée de vie des produits ;
- Donner une seconde vie aux invendus et aux déchets textiles ;

### 5.1 PRIVILEGIER UNE SELECTION DE MATIERES PREMIERES ENGAGEES

Lacoste s'est donné pour objectif d'accroître la part de matières engagées - matières tracées, à plus faible impact, labellisées ou recyclées- au détriment des matières conventionnelles, avec pour objectifs d'avoir en 2026 :

- 80 % de coton engagé (textile) ;
- 90 % de polyester recyclé (textile et chaussure) ;
- 100 % de matières premières animales certifiées (textile) ;
- 85 % de matières synthétiques recyclées (maroquinerie) ;
- 100 % de cuir LWG Gold (chaussure et maroquinerie).

Pour atteindre ces objectifs, la Marque a défini en 2023 et a affiné en 2024 une liste de matières premières privilégiées comme alternative aux matières conventionnelles. Cette sélection répond à un ou plusieurs critères reposant sur des principes :

- Environnementaux : les matières doivent présenter des garanties de meilleures performances environnementales ;
- De traçabilité : les fournisseurs doivent identifier tous les acteurs de leur chaîne d'approvisionnement ;
- Du respect du bien-être animal pour les matières concernées.

Pour s'assurer que les matières choisies respectent ces critères, Lacoste s'appuie sur des certifications indépendantes. En tant que membre du Textile Exchange, la Marque privilégie celles qui en sont issues : RWS pour la laine, RDS pour le duvet, GRS ou RCS pour les matières recyclées, RAS pour la laine d'Alpaga et SFA pour le cachemire. Le cuir utilisé pour fabriquer des produits Lacoste doit en outre provenir de tanneries certifiées par le *Leather Working Group*.

La fourrure, l'angora, le mohair ainsi que les cuirs exotiques sont ainsi toujours interdits chez Lacoste. Des exigences sur les conditions d'élevage des animaux pour la laine (interdiction du

---

<sup>15</sup> Product Environmental Footprint

mulesing) et le duvet (animaux morts élevés pour leur viande, production de foie gras exclue) sont imposées aux fournisseurs pour garantir le respect du bien-être animal.

Lacoste a mené des travaux pendant deux ans sur les origines de sourcing de son coton. Ces travaux avaient notamment pour objectif de garantir le plus haut niveau de qualité de fibre possible, tout en prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux mais également la transparence et traçabilité au niveau du champ de coton. À la suite de ces travaux, Lacoste avait sélectionné en 2020 4 pays pour son approvisionnement en coton : le Pérou, la Turquie, l’Australie et les Etats-Unis. Au cours de l’année 2021, deux nouveaux pays sont venus s’ajouter à cette liste : le Brésil et la Grèce. Après avoir sélectionné un nombre limité de pays d’approvisionnement, Lacoste poursuit sa démarche de traçabilité et travaille à l’identification des coopératives de coton afin d’évaluer l’intégralité de sa chaîne d’approvisionnement.

Lorsque Lacoste utilise du coton biologique, celui-ci est certifié GOTS ou OCS. La Marque procède par ailleurs lors de chaque récolte à des tests ADN afin de vérifier l’absence d’OGM dans le coton biologique. L’utilisation de la technologie Oritain qui permet d’identifier l’origine géographique des fibres analysées a été poursuivie. Elle permet de valider la provenance et la qualité du coton sélectionné.

En parallèle, la Marque développe depuis 2023 une filière de coton nominé exigeante et éthique, propre à elle. Les travaux sur cette approche se sont poursuivis en 2024, qui vise à assurer la traçabilité complète de la chaîne d’approvisionnement, le contrôle des pratiques sociales et environnementales et un partenariat durable avec les agriculteurs locaux, favorisant leur stabilité financière sur plusieurs années.

Sur les 1 313,46 tonnes de matières premières utilisées en 2024 par Lacoste Opérations, le coton représente à lui seul 95,24% avec 1 250,99 tonnes. Le polyester a été ajouté au tableau de suivi en 2024. Elle est la deuxième matière la plus consommée avec 51,19 tonnes :

	2021	2022	2023	2024	Variation 2023-2024
Coton (t)	1 376,00	1 685,91	987,30	1250,90	+26,71%
Laine (t)	47,00	47,79	34,44	10,08	-70,73%
Lin (t)	-	3,33	1,59	0,30	-81,18%
Polyester (t)	-	-	-	51,19	NA
<b>Total (t)</b>	<b>1 423,00</b>	<b>1 737,03</b>	<b>1 023,33</b>	<b>1313,46</b>	<b>+28,35%</b>

En complément de ces travaux, deux nouveaux *Ecodesign events* ont été organisés en 2024. Ils ont pour objectif de présenter aux équipes l’évolution de l’empreinte environnementale des produits de la Marque, ainsi que de les sensibiliser aux principes et aux outils pour adopter une approche plus réfléchie sur l’ensemble du cycle de vie du produit : dès sa conception en tenant compte de l’impact environnemental des matériaux utilisés, en passant par sa phase d’utilisation, jusqu’à sa fin de vie et sa recyclabilité.

## 5.2 AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS

En parallèle du travail réalisé sur les matières premières, Lacoste recherche en continu des solutions pour augmenter la durée de vie de ses produits et réduire ainsi leur empreinte environnementale.



**25 km de fil** en pur coton pour réaliser un polo L.12.12 de 230g  
**27 opérations** pour assembler un polo  
**14 000 points** de broderie pour assembler un croco

Des audits portant sur les volets qualité et technique des produits sont menés auprès de chaque fournisseur. Les contrôles qualité sont faits à chaque commande, les tests de performance sont réalisés en phase de développement pour le choix optimum puis sur le premier lot de production, les tests sur les substances comprises dans la RSL<sup>16</sup> sont également menés sur le premier lot de production, et les audits de sites sont menés au maximum tous les 2 ans. En 2024 :

- 100% des modèles ont été testés sur les critères du cahier des charges "Qualité et Réglementation" ;
- Le taux de non-conformité des produits testés en 2023 à la sortie des usines du périmètre Lacoste Opérations s'élève à 0,03%.<sup>17</sup>.

Pour augmenter la durabilité de ses produits, Lacoste a développé son propre protocole de tests aligné sur celui du PEFCR<sup>18</sup> pour disposer d'un chiffrage objectif de la durabilité des produits, en complément de ceux réalisés pour leur qualité et leur sécurité. Ce protocole, vérifié et approuvé par Quantis en 2020, a été mis à jour en 2024 pour s'aligner sur les évolutions réglementaires. Il permet de quantifier :

- La stabilité (déformation et rétrécissement) ;
- L'aspect (blanchiment et apparition de trous) ;
- L'évolution de la couleur (résistance de la couleur aux lavages, à la sueur, à la lumière et aux frottements) ;
- La résistance à l'éclatement (après application d'une certaine pression sur la maille).

C'est sur la base de ce protocole que Lacoste s'est fixé comme objectif à horizon 2025 (vs 2019) de doubler la durée de vie de sa gamme de polos intemporels.

Parmi la catégorie des polos intemporels, des travaux spécifiques sur la durabilité ont été réalisés en 2023 sur le L1212, polo emblématique de la Marque. Ils ont permis d'apporter comme améliorations :

- La création d'un tricot plus résistant ;
- Le renforcement du col ;
- L'amélioration de la patte de boutonnage ;
- L'amélioration de la recette de teinture

Ces travaux ont été approfondis en 2024 dans le but d'identifier les axes d'améliorations permettant doubler la durée de vie des catégories de polos intemporels pour lesquels la durée de vie n'a pas encore été doublée. Ainsi, en 2024, 90% de la gamme de polos intemporels ont une durée de vie doublée.

Lacoste travaille également aux problématiques liées à la fin de vie des produits et œuvre pour trouver des solutions industrielles permettant de donner une seconde vie à 100% des déchets textiles et invendus à horizon 2025. Des solutions sont continuellement en cours de recherche pour permettre notamment aux déchets de fabrication d'alimenter d'autres chaînes de production, et trouver les meilleurs procédés de recyclage. L'objectif de Lacoste est ainsi de réduire les impacts du produit sur l'environnement durant tout son cycle de vie, en les identifiant dès la phase de conception.

### **5.3 DONNER UNE SECONDE VIE AUX DECHETS TEXTILES ET AUX INVENDUS**

Lacoste travaille également aux problématiques liées à la fin de vie des produits. Dans le cadre de sa stratégie d'amélioration de la gestion des ressources, la Marque recherche continuellement des

---

<sup>16</sup> Restricted Substances List

<sup>17</sup> Le taux maximal de non-conformité accepté par Lacoste est de 1,50%.

<sup>18</sup> *Product Environmental Footprint Category Rules.*

solutions de seconde vie pour ses déchets textiles, avec pour objectif à horizon 2025 (vs 2019) : 100% des déchets textiles des fournisseurs de rang 1 ont une seconde vie.

Le principe de seconde vie des déchets regroupe un ensemble de pratiques visant à ne pas détruire les déchets de production, mais de plutôt :

- Réutiliser l'élément dans le but initialement prévu, pour des produits de valeur égale ou supérieure, sans étape de refabrication ;
- Remettre à neuf, soit la transformation de l'élément en un nouveau produit de valeur égale ou supérieure, sans aucune étape de recyclage ou de décyclage ;
- Recycler en boucle fermée des matières ou des produits pour les transformer en fibres, puis en tissus utilisés dans la confection des nouvelles collections.

En 2024, 764,26 tonnes de déchets ont été produites par les sites de Lacoste Opérations :

	2021	2022	2023	2024	Variation 2023-2024
Quantité de déchets produits (t)	543,67	523,56	543,21	764,26	+40,69%

Pour continuer à prolonger la vie de ses produits, Lacoste a ouvert en 2024 sa plateforme de seconde main. Cette nouvelle plateforme offre l'opportunité de revendre et d'acquérir des pièces Lacoste authentiques et reconditionnées, renforçant ainsi la démarche RSE et l'objectif de durabilité.

## 6 POUR REDUIRE NOTRE IMPACT SUR LA PLANETE

Lacoste Opérations prend en compte les enjeux environnementaux pertinents pour son activité. Dans une démarche de progrès continue, Lacoste a lancé en 2023 une cartographie des risques climatiques et environnementaux de sa chaîne de valeur. En croisant cette analyse avec les données des émissions liées aux activités de la Marque, les enjeux environnementaux principaux ont été affinés en 2024, et une feuille de route avec des objectifs de transformation quantifiés a été précisée.

D'une part, conformément à sa stratégie d'engagement *Durable Elegance*, Lacoste a poursuivi le travail mené depuis plusieurs années pour réduire l'empreinte carbone de l'ensemble de sa chaîne de valeur et avancer vers les objectifs ambitieux fixés pour 2025 et 2030.

En 2021, la Marque a défini et a soumis des objectifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre à la *Science Based Targets initiative (SBTi)*, en conformité avec les engagements pris dans le cadre du Fashion Pact et de l'UNFCCC. Ils ont été validés en 2023 :

- Scope 1 & 2 : réduction des émissions en absolu de 47% à horizon 2030 (par rapport à 2019) ;
- Scope 3 : réduction des émissions par produit vendu de 37% à horizon 2030 (par rapport à 2019).

Les leviers pour atteindre ces objectifs ont été redéfinis en 2024. Parmi ces leviers, l'accent est mis sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des sites en propre et l'alignement des fournisseurs sur la trajectoire climat de la Marque. Grâce au renforcement de la collecte de données et de sa gouvernance, Lacoste est en mesure de suivre de façon plus précise le flux de matières premières qui transite tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. L'amélioration de la traçabilité a permis d'identifier des usines stratégiques, qui contribuent ensemble à 70 % du volume de la production de la Marque, du rang 1 au rang 4 de production. L'identification de ces usines vise à suivre les principaux partenaires industriels et à les accompagner dans une démarche de priorisation de leurs performances environnementales, dont la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

D'autre part, Lacoste travaille pour limiter l'impact de ses activités sur la nature. La Marque a continué de travailler en 2024 sur la mise en place de pratiques moins impactantes sur l'environnement, en travaillant sur les enjeux de gestion des déchets de production, d'utilisation de la ressource en eau et de pollution au travers de l'utilisation de produits chimiques :

- Identifier et récupérer les déchets textiles, rechercher des solutions de seconde vie, accompagner le déploiement de cette stratégie en interne et auprès des fournisseurs ;
- Réduire la consommation d'eau ainsi que celle des partenaires ;
- Limiter l'utilisation de substances chimiques.

Une attention particulière est également portée à l'impact de l'activité de Lacoste sur l'environnement. En ligne avec les réglementations actuelles, un suivi des rejets dans l'air et dans l'eau est ainsi en place, notamment au niveau des activités industrielles soumises à autorisation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Sur les 2 sites industriels de Lacoste Opérations localisés à Troyes, seul le site des Gayettes est soumis à autorisation. Le suivi le concernant est transmis régulièrement aux autorités compétentes.

Pour piloter en continu ses actions et se mettre en capacité d'atteindre les ambitions de réduction de son empreinte environnementale, Lacoste a continué en 2024 d'utiliser les outils lui permettant :

- De produire des analyses environnementales pour l'ensemble de ses produits ;
- De calculer son empreinte carbone ;

- De suivre les consommations d'électricité et de gaz des usines, points de vente et bureaux en France en temps réel, pour identifier d'éventuelles anomalies et orienter les plans d'action pour optimiser les consommations ;
- De faciliter la collecte des données environnementales auprès de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que des bureaux et des points de vente.

Les mesures réalisées permettent d'identifier les écarts et d'orienter des décisions pour identifier et construire les plans d'action les mieux adaptés.

De plus, en 2023, Lacoste a défini son approche pour suivre et accompagner les usines textiles de sa chaîne d'approvisionnement dans leur performance environnementale et la diminution des émissions carbone de leurs activités. Cette approche s'est poursuivie en 2024 pour permettre un suivi et un accompagnement optimal, et s'assurer de la cohérence des informations collectées, la Marque a renforcé son processus de collecte de données et la gouvernance associée. D'une part, le processus de collecte a été rationalisé grâce à l'utilisation d'un outil global de collecte. D'autre part, la gouvernance de la collecte de nos données environnementales a également été renforcée. Désormais, des équipes dédiées coordonnent la collecte de données des usines de leur plateforme de production et vérifient les données remontées par les usines.

Enfin, pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux, Lacoste a proposé en 2024 un e-learning sur les limites planétaires et les impacts de l'industrie textile sur l'environnement. Cette formation obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs Lacoste a été dispensée en ligne pour les collaborateurs présents en bureaux, via une application pour ceux présents en boutiques et en présentiel pour ceux présents en usines. Organisée en deux modules :

- Le premier module, intitulé « le Système Terre et les limites planétaires », traite des enjeux Environnementaux, des limites de la planète ainsi que des solutions pour agir individuellement et collectivement ;
- Le second module, intitulé « l'industrie de la mode et les limites planétaires » porte sur les impacts de l'industrie de la mode sur l'Environnement, la réglementation et les actions déjà engagées dans le secteur les engagements de Lacoste.

En 2024, 64,89% des collaborateurs ont été formés au concept des limites planétaires.

## 6.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE

### 6.1.1 Energies et fluides

En 2023, Lacoste a réaffirmé sa volonté de réduire l'impact énergétique dans ses sites en propre. Pour ce faire, la Marque vise à

- Réduire la consommation énergétique de ses sites en propre ;
- Et favoriser l'utilisation d'énergies moins carbonées, avec pour objectif d'atteindre à 2030 (vs 2019) 100% d'énergie renouvelables dans ses sites en propre.

Les sites de Lacoste Opérations s'inscrivent dans les objectifs de réduction de l'empreinte énergétique de la Marque. Dans la continuité des mesures prises sur le site des Gayettes en 2023 (redimensionnement des chaudières, reprise de tous les calorifuges des réseaux de vapeurs et d'eau chaude), différentes mesures ont été prises sur les différents sites de Lacoste Opérations en 2024 :

- Sur le site de Court 37
  - La mise en place de consignes de température sur les équipements principaux et secondaires ;
  - La définition de programmations horaires sur les équipements ;
  - La sensibilisation des collaborateurs à travers des communications ponctuelles relatives aux éco gestes.

- Sur le site de Verdun
  - L'investissement dans du matériel plus performant énergétiquement ; fin 2023, le site est passé à 100% d'éclairage LED permettant une réduction de sa consommation d'électricité ;
  - Le renouvellement des machines à laver a commencé en 2024 (1 machine). Il est également prévu de remplacer un aérotherme gaz par un aérotherme électrique au sein du bâtiment de la direction patrimoine ;
  - La mise en place des sous-compteurs par atelier : des indicateurs ont été créés (ex : kWh/kg, kWh/heure produite), communs à toutes les usines, pour identifier les éventuelles anomalies et comparer la performance énergétique des usines entre elles ;
  - La sensibilisation des collaborateurs à travers des communications ponctuelles, relatives à la consommation précise d'énergie par atelier. L'équipe RSE de Verdun est également invitée à des événements écodesign annuels.

En 2024, la consommation énergétique totale de Lacoste Opérations s'est élevée à 31 636 MWh. Lacoste consomme principalement du gaz et de l'électricité :


	2021	2022	2023	2024	Variation 2023-2024
Gaz (MWh)	31 362	29 427	26 439	24 224	-8%
Fioul Léger (MWh)	-	11	17	8	-56%
Electricité (MWh)	7 481	7 489	6 745	6 949	+3%
Vapeur pour chauffage (MWh)	1 285	818	618	455	-26%
Fluides frigorigènes (kg) <sup>19</sup>	Non suivi	15	16	0	-100%
<b>Total (MWh)</b>	<b>40 129</b>	<b>37 745</b>	<b>33 819</b>	<b>31 636</b>	<b>-6%</b>

### 6.1.2 Emission de gaz à effet de serre

Lacoste Opérations est sensibilisé aux risques liés au changement climatique, et prend en compte aussi bien les risques physiques que de transition.

Les principaux postes d'émission de GES au long de la chaîne de valeur de la fabrication des produits sont :

- Les émissions liées à la production des matières premières (principalement coton et laine) ;
- Les émissions liées à la fabrication des produits finis ;
- Les émissions liées à l'acheminement de ces matières premières dans les sites de production ;
- Les émissions liées à l'acheminement des produits finis au niveau des points de vente ;
- Les émissions des points de vente ;
- Les émissions liées aux déplacements professionnels des collaborateurs ;
- Les émissions liées à l'usage des produits ;
- Les émissions liées à la fin de vie des produits.

 Sur la base du GHG protocol, Lacoste a calculé en 2024 son bilan carbone 2023 sur les 3 scopes :

	2023 (tCO2e)	% du total
Emissions scopes 1 et 2 Lacoste (tCO2e)	22 000	3%
Emissions scope 3 Lacoste (tCO2e)	733 800	97%

<sup>19</sup> Depuis 2022, la consommation de fluides frigorigènes a été intégrée au reporting environnemental.

<b>Total émissions Lacoste (tCO2e)</b>	755 800	100%
--	---------	------

Dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière, les émissions communiquées et présentées ci-dessous correspondent aux scopes 1 et 2 des entités incluses dans le périmètre des activités Lacoste Opérations. Elles ont été calculées sur la base des facteurs d'émissions de l'Agence de la transition écologique (ADEME) et du Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (UK DEFRA). En 2024, les émissions de GES<sup>20</sup> de Lacoste Opérations (tCO<sub>2</sub>e) s'élèvent ainsi à :

	2021	2022	2023	2024	Variation 2023- 2024
Emissions énergies et fluides Lacoste Opérations (tCO <sub>2</sub> e)	5 826	5 752	5 758	5 227	-9%
Emissions flotte interne Lacoste Opérations (tCO <sub>2</sub> e)	223	261	239	275	+15%
<b>Total émissions scope 1 et 2 Lacoste Opérations (tCO<sub>2</sub>e)</b>	<b>6 049</b>	<b>6 016</b>	<b>6205</b>	<b>5 501</b>	<b>-11%</b>

Pour permettre une comparabilité, les émissions de 2023 ont été recalculées avec les facteurs d'émissions mis à jour en 2024. La diminution de -11%% en 2024 par rapport à 2023 peut s'expliquer par :

- La réduction des consommations énergétiques sur les sites Lacoste Opérations, s'expliquant par la mise en place de différents projets aux Gayettes en 2023 qui se sont poursuivis en 2024, mais également sur les autres sites tels que Court 37 et Verdun ;
- L'absence de consommation de fluides frigorigènes ;

## 6.2 RESSOURCES EN EAU ET MARINES, PRODUITS CHIMIQUES, BIODIVERSITE ET ECOSYSTEMES

### 6.2.1 Consommation d'eau

C'est entre le champ où sont produites les fibres textiles (Rang 5) et la mise en rayon des produits (Rang 0), que se joue la majorité des impacts environnementaux dans le cycle de vie complet de ceux-ci. Un projet a été lancé en 2021 pour améliorer certains processus de fabrications et réduire les consommations d'énergie et d'eau.

Dans la continuité de ce projet, des actions ont été lancés en 2022 sur le site des Gayettes afin de réduire spécifiquement la consommation d'eau industrielle dans les processus de fabrication et de teinture. Ce projet qui s'est poursuivi en 2024 permet également de favoriser la réutilisation de l'eau dans les processus de production. Il repose sur trois piliers :

- Réduire la consommation d'eau de 20% dans le processus de fabrication d'ici 2024 par rapport à 2019 ;
- Réduire la consommation d'eau de 20% dans le processus de teinture d'ici 2024 par rapport à 2019 ;
- Recycler 70% de l'eau industrielle d'ici 2026 ;

Fin 2024, les objectifs relatifs à la réduction des consommations d'eau dans les processus de teinture et de fabrication ont été évalués :

- La consommation d'eau dans le processus de fabrication a diminué de 5% (objectif de 20% non atteint) ;
- La consommation d'eau du processus de teinture a diminué de 7% (objectif de 20% non atteint).

Ces objectifs seront revus en 2025.

L'eau industrielle du site des Gayettes fait l'objet d'un enregistrement continu des quantités prélevées et rejetées, du pH de sortie ainsi que de la température. Après vérification des seuils fixés par arrêté préfectoral et de la réalisation quotidienne de tests par un laboratoire indépendant certifié COFRAC, les eaux usées du site rejoignent le bassin de traitement des eaux usées de l'agglomération de Troyes. Un contrôle continu est réalisé afin de s'assurer de la cohérence entre les volumes prélevés et rejetés.

Du fait de ses activités industrielles de teinture, Lacoste Opérations est un important consommateur d'eau. La consommation totale (bureaux inclus) en 2024 était de 198 515,00 m<sup>3</sup>. Près de 95% de la consommation totale d'eau est liée au site des Gayettes qui abrite l'activité teinture. Les travaux réalisés ont permis de réduire les consommations d'eau de 12%% depuis 2022 :

	2021	2022	2023	2024	Variation 2023-2024
Volume d'eau consommée (m <sup>3</sup> )	207 660	224 343	214 297	198 515	-7%%

### 6.2.2 Limiter l'utilisation des produits chimiques

Le Groupe suit depuis 2013 les travaux et recommandations de l'AFIRM Group, dont la mission est de réduire l'utilisation et l'impact des substances chimiques dans le secteur de l'habillement et de la chaussure. Une liste de substances interdites (RSL) dans le produit fini est ainsi en vigueur au sein de Lacoste Opérations, et le Groupe collabore avec l'AFIRM en participant à des groupes de travail afin d'améliorer la cohérence de tous les laboratoires qui travaillent pour la marque, et alimenter la recherche pour trouver des solutions alternatives aux substances réglementées. Lacoste respecte les standards imposés par la norme européenne REACH.

Conformément à ses engagement pris en 2020 vis-à-vis de ChemSec, Lacoste continue de bannir les PFAS. Un cahier des charges réglementaire impose les normes les plus restrictives à tous les produits Lacoste, à travers notamment un protocole de test spécifique qui permet de contrôler le niveau de qualité et de sécurité de tous les produits Lacoste. Des tests sont ainsi effectués en cours de production, et des plans de tests sont mis en place pour les produits les plus récurrents. Lacoste tient notamment à aller au-delà de la réglementation concernant les normes hypoallergéniques : certains allergènes vont ainsi rentrer dans le scope des substances à surveiller dans les produits, avec des seuils de présence à ne pas dépasser à partir de 2025. En 2022, le cahier des charges réglementaire a été complété par un paragraphe sur la durabilité produit.

Parallèlement à la RSL, Lacoste s'est inscrit en 2021 dans la démarche ZDHC (Zero Discharge of Hazardous Chemicals). L'ambition de cette initiative est de limiter l'utilisation de substances chimiques préoccupantes et de préserver l'environnement local à proximité des zones de production liées à l'ennoblissement des étoffes (teinture principalement). La démarche ZDHC s'articule autour de deux piliers :

- Améliorer la connaissance des produits chimiques et apprendre à mieux les utiliser ;
- Amener les industriels à réfléchir à l'impact de leur métier.

Son déploiement s'est poursuivi en 2023 au niveau des fournisseurs de rang 1, et en 2024 pour les fournisseurs de rang 2.

Dans cette optique, Lacoste a travaillé au déploiement d'une MRSL (Manufacturing Restricted Substance List), qui a été ajoutée au cahier des charges réglementaire en 2022. Elle concerne, outre les substances chimiques intervenant dans le process de traitement des matières, toutes celles utilisées pour le nettoyage et l'entretien des équipements industriels.

### 6.2.3 Biodiversité

Lacoste a lancé des travaux sur la biodiversité en 2023, avec pour objectif de réaliser un état des lieux des pratiques et de commencer à structurer ses engagements. Ces travaux ont été poursuivis en 2024 :

- Lacoste a continué de participer aux groupes de travail du projet de recherche européen CircHive, dont le but est de développer des méthodes rigoureuses et standardisées pour combiner deux approches de valorisation de la nature : l'empreinte biodiversité et la comptabilité du capital naturel ;
- Lacoste a aussi obtenu les résultats de la mesure de son empreinte biodiversité initiée en 2023. Selon la méthodologie GBS qui permet d'établir un lien entre les activités économiques et les principales pressions sur la biodiversité, les résultats ont mis en évidence les risques de l'activité de la Marque liés à l'eau et à l'usage des sols.


# 7 TABLE DES INDICATEURS PAR THEMATIQUE DE RISQUE

Thématique	Indicateur	Valeur 2023	Valeur 2024	Section dans le document
Changement climatique	Quantité totale d'énergie consommée (MWh)	33 819	31 636	6.1.1
Changement climatique	Quantité de GES scope 1et 2 émis (tCO2e)	6 204	5 501	6.1.2
Changement climatique	Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique (%)	Ajouté en 2024	0	X
Ressources marines et en eau	Volume total d'eau consommé (m3)	214 297	198 515	6.2.1
Utilisation des ressources et économie circulaire	Part des produits testés selon le cahier des charges « Qualité et Réglementation (%) »	100%	100%	5.2
Utilisation des ressources et économie circulaire	Taux de non-conformité des produits testés à la sortie des usines opérées par Lacoste	0,89%	0,03%	5.2
Utilisation des ressources et économie circulaire	Part des polos intemporel dont la durée de vie a doublé (%)	Ajouté en 2024	90%	5.2
Santé et sécurité au travail	Taux de fréquence (nombre d'accidents de travail avec arrêt pour 1 000 000 heures travaillées)	12,89	8,56	4.1.3.1
Santé et sécurité au travail	Taux de gravité (nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées)	0,52	0,36	4.1.3.1
Effectifs en propre	Part de la masse salariale consacrée à la formation (%)	1,56%	1,31%	4.1.2.1
Effectifs en propre	Nombre de personnes formées (#)	652	840	4.1.2.1
Effectifs en propre	Nombre d'heures de formation (h)	14 741,42	13 173,64	4.1.2.1
Effectifs en propre	Part des collaborateurs formés sur les limites planétaires (%)	Ajouté en 2024	64,89%	6
Effectifs en propre	Pourcentage d'employés qui ont participé à des entretiens réguliers de performance et développement de carrière (%)	Ajouté en 2024	89,50%	4.1
Travailleurs dans la chaîne de valeur	Nombre d'usines avec un audit social valide	Ajouté en 2024	512	4.22

# 8 NOTE MÉTHODOLOGIQUE 2024

## 8.1 PERIMETRE DE REPORTING

Les informations présentées dans ce rapport portent sur 100 % de l'activité de la Société Lacoste Opérations en France. Son périmètre comprend un site administratif à Paris (Court 37) et à Troyes (Croncels), ainsi que deux sites industriels également basés à Troyes (Gayettes et Verdun). Depuis l'exercice 2022, les salariés des sites Solodi, Court 2.3 et Anatole France rattachés à Lacoste Opérations ont été intégrés aux indicateurs sociaux. Comme ces salariés ne représentent qu'une part minime des effectifs de ces sites, les indicateurs environnementaux présentés dans ce rapport n'incluent pas les sites Solodi, Court 2.3 et Anatole France.

 Les informations précédées de ce logo couvrent un périmètre plus large que les seules activités de la Société Lacoste Opérations en France. Elles dépassent donc le périmètre de la DPEF.

## 8.2 DONNÉES SOCIALES

### 8.2.1 Taux de turnover

Pour calculer le renouvellement de l'ensemble des effectifs Lacoste Opérations, le périmètre du calcul du taux de turnover a été revu en 2023 : il concerne uniquement les contrats en CDI, et n'intègre plus les contrats en CDD (dont les contrats de professionnalisation) et les contrats en alternance :

*Taux de turnover année N*

$$= \frac{\text{(nombre d'entrées CDI au cours de l'année N + nombre de sorties CDI au cours de l'année N)}/2}{\text{effectif en CDI début d'année N}}$$

Les collaborateurs dont le contrat vient à être modifié ou soumis à une mobilité interne au cours de l'année N ne sont pas comptabilisés comme une sortie dans les effectifs.

### 8.2.2 Effectifs de clôture

Les collaborateurs dont le contrat se termine le 31 décembre de l'année N sont inclus dans l'effectif de fin de l'année N.

### 8.2.3 Part de femmes parmi le top management (grade 19 et +)

Pour mieux refléter la part de femme dans le top management, l'indicateur « Part de femmes parmi les N-1 Comex » a été revu en 2023 en « Part de femmes parmi le top management (grade 19 et +) ». Les N-1 Comex sont composés des personnes directement encadrées par des membres du Comex. Le top management englobe un périmètre plus large de personnes ayant une position de managers, dont certains sont également N-1 Comex.

## 8.3 FLOTTE INTERNE DE VÉHICULES

Étant donné que les collaborateurs Lacoste France, Lacoste Holding et Maus Frères International Services (MFIS) partagent les mêmes locaux que les collaborateurs Lacoste Opérations, leur émissions CO<sub>2</sub> liées à l'usage des véhicules de fonction et de service ont également été prises en compte dans cette base de données.

## 8.4 FLUIDE ET ENERGIE

En 2022, le nouveau système de reporting a permis d'ajouter au périmètre les quantités de gaz réfrigérants, ainsi que les quantités de fioul léger consommées. Depuis 2023, les consommations de fioul léger ont été estimées sur la base des relevés des niveaux de cuves et des livraisons réalisées dans l'année.

## 8.5 EMISSIONS DE GES

Sur la base du GHG protocol, Lacoste a calculé en 2024 son bilan carbone 2022 sur les 3 scopes aux bornes de la Marque Lacoste.

Les émissions liées aux activités de Lacoste Opérations couvertes par la DPEF (scope 1 et 2) ont été calculées pour l'année 2024 et comprennent les consommations d'énergie directes et indirectes des sites ou des véhicules exploités par Lacoste :

- Les consommations d'énergies directes (gaz, fioul léger, fluides réfrigérants) des bureaux (Court 37 et Croncels) et usines (Gayettes et Verdun) de Lacoste Opérations
- Les consommations d'énergies indirectes (électricité, vapeur pour chauffage) des bureaux (Court 37 et Croncels) et usines (Gayettes et Verdun) de Lacoste Opérations
- Les consommations de carburant (essence, diesel) pour les véhicules exploités par Lacoste Opérations.

Les facteurs d'émissions utilisés pour le calcul du bilan carbone proviennent de plusieurs bases de données :

- L'Agence de la transition écologique (ADEME) ;
- Le Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (UK DEFRA).

Pour comparabilité, les valeurs de 2023 ont été recalculées en utilisant les valeurs des facteurs d'émissions mises à jour.

*Ce rapport est constitué de la déclaration de performance extra-financière (DPEF) de Lacoste Opération S.A. au titre de l'exercice civil et fiscal 2024, et d'éléments complémentaires pour produire la Communication on Progress (CoP) du Pacte Mondial des Nations Unies. Ces éléments complémentaires sont les suivants : "Déclaration de soutien continu" en page 3, et paragraphes "Leadership Academy" et "Customer Experience Academy" de la section "Formation et développement des compétences" en pages 17, 18 et 19. A noter que seules les informations de la déclaration de performance extra-financière ont fait l'objet d'une vérification de l'Organisme Tiers Indépendant EY, dont le rapport sur la conformité de la déclaration et la sincérité des informations contenues est disponible à partir de la page 38.*





## **Lacoste Opérations**

Exercice clos le 31 décembre 2024

**Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la  
déclaration de performance extra-financière**

EY & Associés



## Lacoste Opérations

Exercice clos le 31 décembre 2024

### Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Validation/Vérification, n° 3-1891, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après l'« Entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

Comme indiqué dans le paragraphe 1 « Méthodologie » de la Déclaration de Performance Extra-Financière, et conformément à l'obligation légale de reporting extra-financier imposée par la transposition en droit français de la directive européenne de 2014, les informations présentées dans cette déclaration portent sur les activités de la société Lacoste Opérations en France à l'exception des opérations en amont et en aval qui sont réalisées par d'autres entités non concernées par le périmètre de la Déclaration de Performance Extra-Financière.



## **Préparation de la déclaration de performance extra-financière**

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de l'Entité.

## **Limites inhérentes à la préparation des Informations**

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

## **Responsabilité de l'Entité**

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant ;
- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le conseil d'administration.

## **Responsabilité de l'organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.



Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### **Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à notre programme de vérification constitué de nos procédures propres (*Programme de vérification de la déclaration de performance extra-financière*, du 16 juin 2024) et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)<sup>1</sup>.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre septembre 2024 et mars 2025 sur une durée totale d'intervention de neuf semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions développement durable, ressources humaines, qualité et finances.

---

<sup>1</sup> ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

## Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'Entité et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>e</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'Entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considéré les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (durabilité du produit et économie circulaire, conditions de travail et droits humains sur la chaîne de valeur), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : Court 37 et Verdun ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considéré les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

- des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 13 % et 57 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (13 % des consommations d'énergie, 55 % des effectifs, 57 % des heures travaillées) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'Entité.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 13 mars 2025

L'organisme tiers indépendant  
EY & Associés



Signé numériquement par Thomas  
GAULT  
DN : cn=Thomas GAULT, c=FR, o=EY  
et Associés, ou=0002 817723687,  
email=thomas.gault@fr.ey.com  
Date : 2025.03.13 18:47:30 +01'00'

Thomas Gault  
Associé, Développement Durable

## Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
<p>Taux de fréquence (nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 000 000 heures travaillées).</p> <p>Taux de gravité (nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées).</p> <p>Nombre de personnes formées (nombre).</p> <p>Nombre d'heures de formation (heures).</p> <p>Part des collaborateurs formés sur les Limites planétaires (%).</p> <p>Pourcentage d'employés qui ont participé à des entretiens réguliers de performance et de développement de carrière (%).</p>	<p>Les mesures visant à améliorer la formation et le développement des compétences des effectifs en propre.</p> <p>Les mesures visant à améliorer la santé et la sécurité au travail des effectifs en propre.</p>
Informations environnementales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
<p>Quantité totale d'énergie consommée (MWh).</p> <p>Quantité de GES scope 1 et 2 émis (tCO2e).</p> <p>Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique (%).</p> <p>Volume total d'eau consommée (m3).</p>	<p>Les mesures en matière de consommation d'énergie, d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.</p> <p>Les mesures visant à améliorer la consommation d'eau.</p> <p>Les mesures en matière de biodiversité.</p>
Informations sociétales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
<p>Nombre d'usines avec un audit social valide (nombre).</p> <p>Taux de non-conformité des produits testés à la sortie des usines opérées par Lacoste (%).</p> <p>Part des polos intemporels dont la durée de vie a doublé (%).</p>	<p>Les mesures visant à améliorer les conditions de travail et droits humains sur la chaîne de valeur.</p> <p>Les mesures en matière de durabilité du produit et d'économie circulaire.</p>